

# *Un territoire, une Communauté de Communes*



*Une équipe à votre service*



**Annie Cazard**  
*Présidente de la Communauté  
de Communes Aubrac & Carladez*

Chers concitoyens,  
Notre territoire s'organise depuis le début de cette année 2017 sur la base d'une nouvelle Communauté de Communes, celle d'Aubrac et Carladez.

L'ancrage historique de cette nouvelle entité, autour des anciens cantons de notre plateau, lui donne une légitimité forte, qui repose à la fois sur la cohérence de son identité géographique et humaine, sur la richesse de sa diversité économique et naturelle, sur sa culture des solidarités.

Ce sont nos atouts.

Ils sont et seront au cœur des décisions, que toute l'équipe élue à mes côtés est appelée à prendre dans les champs de compétence que la loi attribue à l'inter-

communalité pour mutualiser les idées, les talents, les moyens.

J'ai souhaité une gouvernance partagée. Elle garantit à chacun d'entre vous dans sa commune l'efficacité d'une action de proximité, juste et équilibrée, au service de l'intérêt général, du développement et de la pertinence des services à la population.

Le chantier que nous ouvrons est celui de l'attractivité de ces hautes terres d'Aveyron auxquelles nous sommes toutes et tous viscéralement attachés.

Ce chantier prépare l'avenir, avec la volonté de créer une dynamique : celle d'un projet de territoire.

Je suis déterminée à le réussir avec vous.

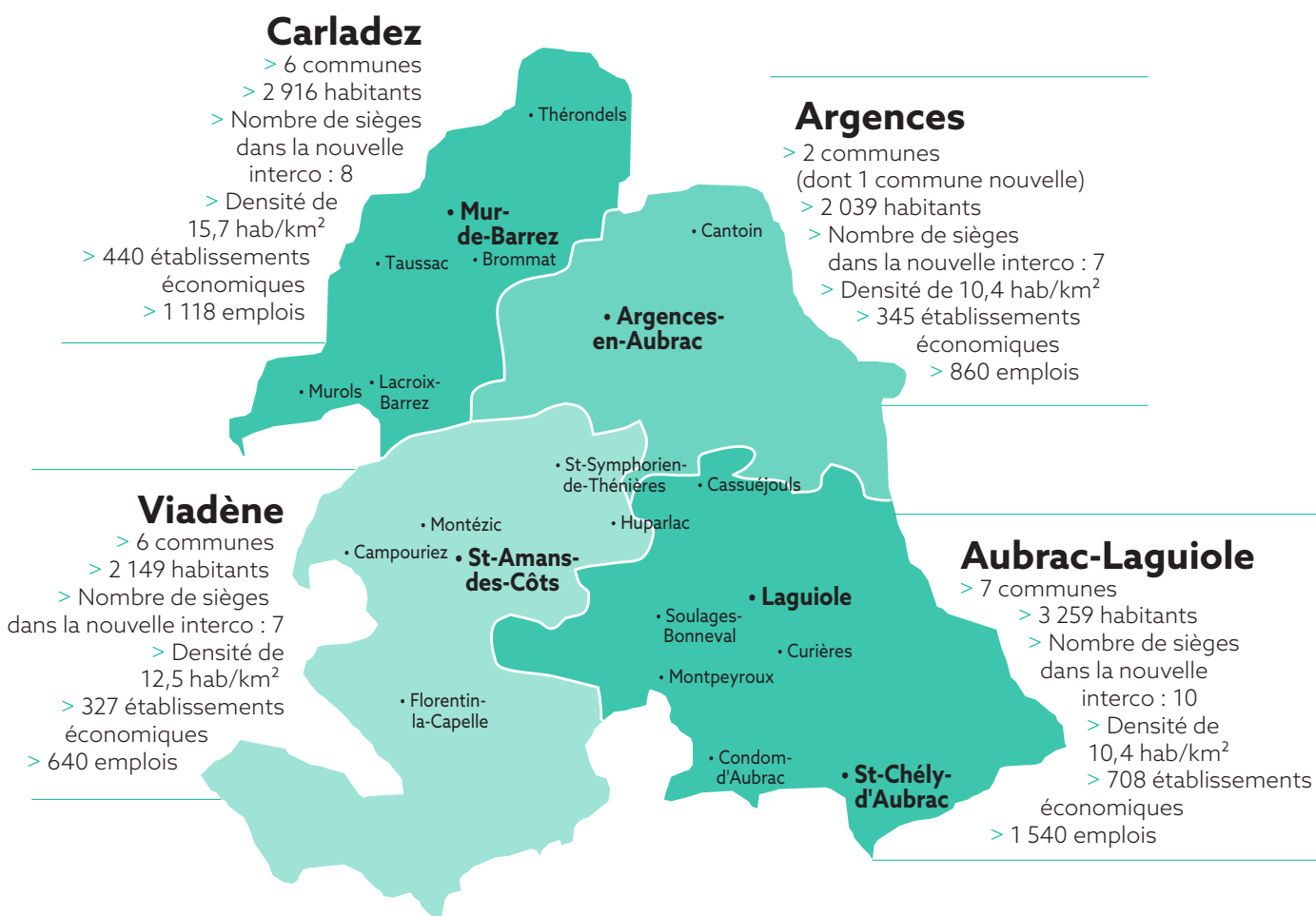
# Qui sommes-nous ?

**La création de nouvelles inter-communalités est une des conséquences de la mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sur la réorganisation des collectivités locales.**

La définition de leurs contours géographiques et de leur dénomination a été décidé par le Préfet, au terme d'une concertation de plusieurs années avec les élus et leurs structures représentatives.

La Communauté de Communes Aubrac et Carladez est le résultat de la fusion des ex-Communautés de Communes de l'Argence, d'Aubrac-Laguiole, du Carladez et de la Viadène.

Elle regroupe les anciens cantons de Laguiole, Mur-de-Barrez, Saint-Amans-des-Côts, Saint-Chély d'Aubrac et Sainte-Geneviève-sur-Argence et correspond au canton actuel Aubrac et Carladez, qui épouse le même périmètre.



Un total de : **10 608 habitants**  
**4 bourgs centre**  
**32 conseillers communautaires titulaires et 16 suppléants**



Argence



Aubrac Laguiole

**Avec l'installation du conseil communautaire et son organisation administrative, un premier budget et le lancement de la réflexion sur son projet de territoire, la Communauté de Communes Aubrac et Carladez est d'ores et déjà en ordre de marche.**

## 9 commissions

La gouvernance partagée qu'a souhaitée mettre en place la présidente Annie Cazard se traduit notamment par la constitution de commissions présidées par les 9 vice-présidents, et consacrées :

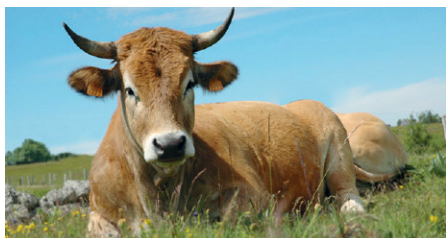
- aux finances (Louis Boyer)
- au développement économique (Jean Valadier)
- au tourisme (Paul Mestre)
- à l'habitat et au développement (Vincent Alazard)
- à la petite enfance, enfance, jeunesse et famille (Geneviève Gasq-Barrès)
- au social et services aux personnes (René Lavastrou)
- à l'environnement (René Delmas)
- aux infrastructures (Philippe Couderc)
- à la culture (André Raynal)

## Unité géographique

La Communauté de Communes Aubrac et Carladez affiche son unité géographique, entre plateau d'Aubrac, Viadène et Carladez, avec les vallées de la Truyère et du Lot et un évident équilibre de ses bourgs centres. Notre territoire constitue le bassin de vie du Nord Aveyron, largement ouvert sur les départements voisins du Cantal et de la Lozère.

## Médiane

La carte des intercommunalités en Aveyron a été profondément modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'application des critères légaux (et en particulier du niveau de population) a fait passer leur nombre de 36 à 19, avec d'importantes disparités : quelques 50 000 habitants pour Rodez Agglomération ou le Grand Figeac (qui comprend plusieurs communes aveyronnaises) contre un peu plus de 5 000 pour Larzac et Vallées (La Cavalerie, Nant, Cornus) par exemple. Aubrac et Carladez se situe dans la partie médiane avec 10 608 habitants.



Carladez



Viadène



## LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

- Jean Valadier (1<sup>er</sup> VP)
- Anne Magne
- Henri Chabrat
- André Raymond
- Michel Rouquette
- Jean-François Richard
- Didier Cayla
- Joseph Soulenq
- Gérard Laparra
- Suppléante : Monique Boiché
- André Raynal
- Suppléant : Simon Cros
- Philippe Couderc
- Suppléant : Nicolas Andrieu
- Geneviève Gasq-Barès
- Suppléant : Yves Mercui
- Jean-Marie Cayla
- Suppléant : Michel Fages
- Lucien Veyre
- Suppléant : Patrice Saurel
- Jean Chayrigues
- Suppléant : Christian Laborie
- Louis Boyer
- Suppléant : Jean-Louis Prunet
- Vincent Alazard
- Bernadette De Tremontels
- Robert Albert
- Benoit Mijoule
- René Lavastrou
- Suppléant : Denis Calmels
- Gilbert Cestrières
- Suppléant : Jean Neyrolles
- Alain Cézac
- Daniel Lamouroux
- Annie Cazard
- Suppléant : Albert Poujol
- René Delmas
- Christian Cagnac
- Christiane Marfin
- Suppléant : Jean-Paul Plagnard
- Robert Rispal
- Suppléante : Lucienne Besombes
- Cyrille Bourrier
- Suppléant : Gérard Alazard
- René Pagès
- Suppléant : Daniel Fontange
- Paul Mestre
- Suppléant : Christian Soulenq

# Que faisons-nous ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes membres les compétences obligatoires fixées par la loi et notamment : l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, le schéma de cohérence communautaire, le plan local d'urbanisme ; les actions de développement économique qui concernent la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, artisanale, touristique ; la politique locale de soutien aux activités d'intérêt communautaire ; la promotion touristique dont la création d'un office de tourisme et de bureaux d'informations touristiques.

À noter que la compétence des ordures ménagères est déléguée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au syndicat mixte intercommunautaire de collecte des ordures ménagères : le SMICTOM Nord-Aveyron.

## La dynamique économique

L'accompagnement de la dynamique économique constitue donc un dispositif central de l'action de la Communauté de Communes, en cohérence avec les autres acteurs publics, et tout particulièrement la Région et le Département. Cette responsabilité se traduit très concrètement par des aides à l'immobilier d'entreprise, la valorisation des zones artisanales, la mobilisation des acteurs économiques et leurs partenaires (Parc naturel régional, chambres consulaires, experts) au sein de RACINE (Réseau Aubrac et Carladez Innover et Entreprendre).

## Attractivité

La dynamique économique et l'attractivité du territoire sont étroitement liées. En cela, la démarche de la Communauté de Communes Aubrac et Carladez rejoint le projet Cap 300 000 habitants de l'Aveyron, avec une priorité : l'accueil de populations nouvelles.

## En option

Les compétences optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes sont confiées par les Communes à l'intercommunalité. Elle touchent l'eau, l'assainissement non collectif, le logement, les équipements culturels et sportifs, l'action sociale, les micro-crèches, la voirie, l'environnement... Certaines d'entre elles seront effectives d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



## Le personnel



Pour fonctionner, la Communauté de Communes Aubrac et Carladez dispose de 56 agents communautaires (dont 38 temps pleins, 18 temps partiels), placés sous la responsabilité du directeur général des services, Johan Vibert-Roulet, et répartis sur les divers services (administration générale et finances, développement, tourisme, animation socio-culturelle, petite enfance, assainissement non collectif, techniques, médiathèques).

## Contact

Siège social : 1 rue du faubourg - 12 210 Laguiole - 05 65 51 52 30  
Pôle administratif et financier : 2 rue Samayou- 12600 Mur-De-Barrez - 05 65 66 19 87  
Pôle développement territorial : Place des Tilleuls - Ste-Geneviève-sur-Argence  
12420 Argences-en-Aubrac - 05 65 66 41 46  
Pôle environnement - Pôle Social - Services à la personne :  
Place de la Mairie - 12460 St-Amans-des-Côtes - 05 65 51 64 20

